COLLECTIF ALERTE POUR L'ENVIRONNEMENT

Bonjour

En Septembre 2016 nous vous avions déjà envoyé un manifeste et le texte d'une pétition. La situation sur Orly qui s'aggrave nous contraint à vous ré-alerter. C'est toute la problématique des transports qui est à re penser

Colette

COMMUNIQUE

ORLY décollage face à l'Est

SURVOL de la FORET DE SENART

Les Mouvements «*Ecologiques Planétaire*» et «*Ecologique International*», le collectif des Associations contre les Nuisances de l'Aviation Civile –C4A – SOS Bruit – Collectif Val de Seine «*Alerte pour l'Environnement*», l'**U**nion des **A**ssociations du **S**ud **F**rancillien contre les nuisances aériennes)

Nous refusons (voir note 1 réunion de la CCE le 7 novembre)-

La nouvelle trajectoire proposée et exigeons que les avions restent sur la trajectoire actuelle. Il est hors de question de traverser la forêt de Sénart au décollage

Du fait de l'interdiction de créer un nouvel aéroport en Région Parisienne (Accords de Grenelle) nous aurions aimé que l'aérodrome de Vatry soit utilisé au lieu de la construction d'une nouvelle plateforme sur Orly et essayer ainsi de doubler les mouvements et les créneaux prévus jusqu'à 500 000 mouvements sur Orly

La création de la nouvelle plateforme est en réalité la création d'un nouvel aéroport déguisé, ce qui est interdit par le Grenelle

Les populations et l'environnement vont être totalement massacrés, particulièrement la **forêt de Sénart** classée «**foret de protection**» interdite à toute pollution (sonore-chimique- industrielle)

VATRY, aéroport totalement réalisé sans population sur 30 kilomètres autour, n'a que très peu d'appareils à l'heure actuelle. L'Etat préfère sacrifier l'environnement de la Région d'Orly plutôt que d'utiliser Vatry qui est à 120 km alors même que Vatry-Charles de Gaulle-Orly auraient pu devenir la plus grande plateforme aéroportuaire européenne et doubler le trafic commercial sans aucun préjudice pour la population .

Une fois encore, la stratégie de politique à courte vue a été décidée sous l'autorité du gouvernement de François Hollande pour privilégier les solutions financières d'élus : subventions et autres)

Nous en appelons à Monsieur Macron, président de la République et aux ministres en charge de l'Environnement, du Transport et de la Santé de protéger et de **garantir non**

seulement la qualité de vie de la population mais aussi l'environnement, étant entendu que l'ensemble des associations trouveront les modalités de protestation efficaces —ce que nous avons déjà démontré par le passé.

Cela fait un an et demi que ces problèmes sont dénoncés par les associations mais, des élus ont tout fait pour ne pas ébruiter cette affaire du fait des élections

Mouvements «Ecologiques Planétaire» et «Ecologique International», I

Collectif des Associations contre les Nuisances de l'Aviation Civile

C4A, SOS Bruit

Collectif Val de Seine «Alerte pour l'Environnement»,

Union des Associations du Sud Francillien contre les nuisances aériennes)

P.S. :

Orly restant actif pour les compagnies aériennes françaises

Note 1

Le Mardi 7 Novembre, la Commission Consultative d'Environnement est convoquée à la Préfecture du Val de Marne à Créteil y sera approuvé le compte rendu de cette même commission du 16 juin 2016 qui votait pour le survol de la forêt de Sénart

=======

COMMUNIQUE sur l'AEROPORT D'ORLY

Travaux d'agrandissement Survol de la forêt de Sénart Augmentation du trafic aérien

I-Nous refusons

- **1- la construction du «bâtiment de jonction»** qui constitue en fait une véritable troisième aérogare en doublant la capacité d'accueil de l'aéroport d'Orly (opposition des populations et des Mouvements Ecologistes et de défense de l'environnement).
- **2-le projet de décollage face à l'Est**, dont la véritable raison est de permettre le doublement du trafic sur Orly, actuellement impossible face au nombre d'aéronefs sur les trajectoires actuellement définies
- **3-le massacre de la forêt de Sénart par un survol** au décollage en basse altitude, Chacun sait l'illégalité de ces survols puisque le <u>Décret du 15 décembre 1995</u> classe la foret de Sénart en «**forêt de protection**». Les seuls engins autorisés à y pénétrer sont ceux pour la gestion des arbres. <u>L'office National des Forêt ne semble pas en avoir été informé</u>.

II-Nous dénonçons

-le démarrage des travaux,

en dehors de toutes règles et sans respect de la loi, d'autant que les recours devant le Tribunal Administratif font l'objet de manœuvres dilatoires et n'ont pas encore été purgés.

-travaux qui de fait reviennent à construire un nouvel aéroport alors que

le Grenelle de l'Environnement en interdit toute création en lle de France

-Nous rappelons si besoin que Vatry n'est pas utilisé selon sa capacité et le fait de savoir à quel département (Essonne, Val de Marne ou Seine et Marne) reviennent les bénéfices de ses retombées économiques ne peut être un élément valable de décision.

III-Nous exigeons le maintien

- -des 200 000 mouvements annuels
- -des trajectoires actuelles
- du couvre feu: et son strict respect entre 23 heures du soir et 6heures du matin.

IV-Nous demandons

Que soient étudiées la nocivité des particules qui retombent au décollage par des organismes indépendants (selon les avions, entre un septième et un tiers du kérosène est consommé au décollage, <u>les moteurs diesel ne sont pas seuls a produire des particules fines</u>)

Pour le Mouvement Ecologique Indépendant

Colette Lécuyer 01 64 91 13 24